

Fichier des limites des subdivisions de recensement, guide de référence

2014

Date de diffusion : mai 2014



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 92-162-G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de
Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Quoi de neuf?

- Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 illustrent les limites de l'ensemble des 5 243 subdivisions de recensement qui, regroupées, couvrent tout le territoire du Canada. Les limites, les noms et les codes des subdivisions de recensement reflètent ceux qui étaient en vigueur le 1^{er} janvier 2014, la date de référence géographique pour cette version du Fichier des limites des subdivisions de recensement. Les renseignements au sujet de toutes modifications des subdivisions de recensement qui étaient en vigueur à la date de référence du 1^{er} janvier 2014 ou avant doivent être reçus par Statistique Canada avant le 1^{er} mars 2014 afin d'être traités à temps pour cette version du fichier.
- En raison de contraintes opérationnelles, une modification de limite touchant les subdivisions de recensement de Saint-Michel-des-Saints, MÉ (2462085) et de Saint-Zénon, MÉ (2462080) n'a pu être traitée à temps pour être intégrée au Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014. Cette modification sera intégrée au Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2015.

Table des matières

| | Page |
|--|-----------|
| Quoi de neuf? | 3 |
| 1. À propos de ce guide | 5 |
| 2. Aperçu..... | 6 |
| Comment citer ce guide..... | 6 |
| Comment citer ce produit..... | 6 |
| 3. À propos du produit..... | 7 |
| Objet du produit..... | 7 |
| Définitions et concepts | 7 |
| Contenu..... | 7 |
| Méthodologie générale | 8 |
| Restrictions..... | 8 |
| Comparaison avec d'autres produits/versions..... | 8 |
| Utilisation avec d'autres produits | 9 |
| Date de référence..... | 9 |
| 4. Spécifications techniques | 10 |
| Cliché d'enregistrement et descriptions des données | 10 |
| Formats des logiciels..... | 12 |
| Extension du fichier et information au sujet des caractères comportant des accents | 12 |
| Représentation géographique | 13 |
| Convention des noms utilisés pour les fichiers | 13 |
| 5. Qualité des données | 15 |
| Historique | 15 |
| Précision de localisation | 15 |
| Précision des attributs | 16 |
| Cohérence logique | 16 |
| Uniformité avec d'autres produits..... | 16 |
| Intégralité | 16 |
| Annexe A Glossaire | 17 |
| Annexe B Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011..... | 24 |
| Annexe C Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011..... | 25 |
| Annexe D Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, à partir du 1^{er} janvier 2014..... | 26 |

1. À propos de ce guide

Ce guide de référence est destiné aux utilisateurs du Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014. Il fournit une vue d'ensemble de fichier, de la méthodologie générale utilisée en sa création, et des renseignements techniques importants.

Ce guide de référence n'indique pas quels logiciels peuvent être utilisés avec le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014. Les utilisateurs sont priés de communiquer directement avec les distributeurs afin d'obtenir plus de renseignements sur les logiciels à utiliser.

Ce produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

2. Aperçu

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 illustrent les limites de l'ensemble des 5 243 subdivisions de recensement qui, regroupées, couvrent tout le territoire du Canada et contient des renseignements tels que l'identificateur unique (IDU), le nom et le genre de la région géographique présentée. De plus, l'IDU, le nom et le genre (le cas échéant) sont inclus pour les niveaux géographiques suivants :

- province ou territoire
- division de recensement

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 représente la totalité des subdivisions de recensement, y compris les rives.

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement figure en projection conique conforme de Lambert (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD83]). Une version nationale du Fichier des limites des subdivisions de recensement est disponible.

Comment citer ce guide

Fichier des limites des subdivisions de recensement, guide de référence, 2014. Produit n° 92-162-G au catalogue de Statistique Canada.

Comment citer ce produit

Fichier des limites des subdivisions de recensement, 2014. Produit n° 92-162-X au catalogue de Statistique Canada.

3. À propos du produit

Objet du produit

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 offre un cadre servant à la cartographie et à l'analyse spatiale et appuie les applications du Système d'information géographique (SIG) utilisées pour effectuer des études de l'utilisation du sol, des études démographiques, des recherches sociales et économiques et des études de marché.

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 correspond au Fichier du réseau routier de 2014, lequel peut offrir un contexte géographique supplémentaire pour les applications de cartographie.

Note : Il est recommandé que les Fichiers des limites du Recensement de 2011 et le Fichier du réseau routier du Recensement de 2011 serve de point de départ pour l'extraction des données du Recensement de 2011 des régions définies par l'utilisateur. Les utilisateurs peuvent personnaliser leurs régions à partir des routes du Fichier du réseau routier du Recensement de 2011. Les limites créées à partir du Fichier du réseau routier du Recensement de 2011 correspondent au cadre géographique du Recensement de 2011 et ne nécessitent pas de travaux additionnels de réconciliation des limites, ce qui devrait faciliter le processus de géocodage. Pour plus de renseignements sur la création de régions personnalisées et les services de géocodage, veuillez communiquer avec le Centre de contact national au 1-800-263-1136 ou à infostats@statcan.gc.ca.

Définitions et concepts

Une subdivision de recensement est une municipalité ou une région jugée équivalente à des fins statistiques (par exemple, une réserve indienne ou un territoire non organisé). Le statut de municipalité est défini par les lois en vigueur dans chaque province et territoire au Canada.

Les termes et les concepts géographiques sont définis brièvement au glossaire (Annexe A). Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le *Dictionnaire du Recensement de 2011* (n° 98-301-X au catalogue) et le Glossaire illustré de 2011 (n° 92-195-X au catalogue).

Contenu

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 contient les identificateurs uniques, les noms et les types de régions géographiques représentées, ainsi que les identificateurs uniques, les noms et les types (le cas échéant) de niveaux géographiques supérieurs, y compris les divisions de recensement et les provinces ou les territoires.

Note : Les limites, les noms et les codes des subdivisions de recensement reflètent ceux qui étaient en vigueur le 1^{er} janvier 2014, la date de référence géographique pour cette version du Fichier des limites des subdivisions de recensement. Les renseignements au sujet de toutes modifications des subdivisions de recensement qui étaient en vigueur à la date de référence du 1^{er} janvier 2014 ou avant doivent être reçus par Statistique Canada avant le 1^{er} mars 2014 afin d'être traités à temps pour cette version du fichier.

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 est disponible en anglais et en français, dans trois formats : ArcGIS® (.shp), Langage de balisage géographique (Geography Markup Language [gml]) et MapInfo® (.tab).

Méthodologie générale

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une initiative commune de Statistique Canada et d'Élections Canada pour élaborer et maintenir une base de données spatiale nationale qui répond aux besoins des deux organismes. Le but principal de la BNDG est l'amélioration continue de la qualité et l'exactitude de la couverture spatiale utilisant les mises à jour des données d'origine provinciale, territoriale et locale. Le fichier natif utilisé pour la création de fichier des limites se trouve dans l'Infrastructure de données spatiales (IDS) de Statistique Canada et a été directement dérivé de la source de données entreposée dans la BNDG.

Création de Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement a été créé au niveau géographique le moins élevé tenu à jour dans l'IDS. La manipulation des données dans le fichier de produit consiste principalement à préserver la hiérarchie géographique des attributs inhérents à un niveau géographique. Le fichier de la subdivision de recensement a été copié dans le Fichier de la base de données géographiques afin de faciliter la géoréférence (p. ex., appariement, transformation et vérification).

Le fichier a été vérifié afin de confirmer le contenu des données spatiales et d'attributs, traduit en français et anglais, et nommé selon la convention d'affectation des noms (voir la section 4). Le processus final en ce qui a trait aux données consistait à convertir, à partir du format de Fichier de données géographiques utilisant FME[®] (Safe Software) en formats de logiciels suivants appuyés par le Système d'information géographique (SIG) : ArcGIS[®] (.shp), Langage de balisage géographique (.gml) et MapInfo[®] (.tab).

Les fichiers ArcGIS[®], Langage de balisage géographique et MapInfo[®] sont compressés en fichiers auto-exécutables WinZip[®] (extension de fichier .zip) et peuvent être téléchargés à partir du site Web de Statistique Canada.

Restrictions

Les données servant à créer les produits ont été obtenues originalement de plusieurs sources comprenant des échelles très différentes. Ce fichier des limites ne sera pas précis si leur échelle est plus grande que l'échelle du matériel qui a servi à leur création. Les cartes créées à partir de fichier des limites ne devraient pas servir à déterminer l'emplacement précis des limites. Il ne vise pas à servir de représentation légale ou cadastrale détaillée des régions géographiques normalisées.

La précision de localisation de ce fichier ne soutient pas les applications cadastrales, d'arpentage, de numérisation ou de génie.

Comparaison avec d'autres produits/versions

Les différences entre le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 et les versions précédentes du fichier des limites des subdivisions de recensement comprennent notamment :

- Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 est similaire à la série de fichiers de limites rendus disponibles dans le cadre de la gamme de produits géographiques du Recensement de 2011, mais pas nécessairement conforme.

Utilisation avec d'autres produits

Lorsqu'ils s'interrogent sur la façon d'utiliser le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014, les utilisateurs doivent se renseigner sur la comparabilité de ce fichier avec d'autres fichiers semblables provenant d'autres sources. Ils peuvent ne pas être cohérents avec les fichiers de Statistique Canada.

Date de référence

La date de référence géographique est la date déterminée par Statistique Canada pour finaliser le cadre géographique pour lequel les données statistiques sont recueillies, totalisées et publiées. La date de référence géographique pour le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 a été fixée au 1^{er} janvier 2014.

Les régions géographiques (p. ex., municipalités et régions équivalentes appelées subdivisions de recensement, divisions de recensement et provinces ou territoires) sont en vigueur le 1^{er} janvier 2014, à condition que Statistique Canada reçoive les renseignements sur les changements, au plus tard le 1^{er} mars 2014.

4. Spécifications techniques

Cliché d'enregistrement et descriptions des données

Le tableau suivant indique et décrit brièvement les attributs qui constituent le contenu du Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014.

Tableau 4.1 Cliché d'enregistrement de Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014

| Nom d'attribut | Type de données | Description |
|----------------|-----------------|---|
| PRIDU | Caractère (2) | Désigne particulièrement une province ou un territoire |
| PRNOM | Caractère (55) | Nom de la province ou du territoire |
| DRIDU | Caractère (4) | Désigne particulièrement une division de recensement (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 2 chiffres de la division de recensement) |
| DRNOM | Caractère (40) | Nom de la division de recensement |
| DRGENRE | Caractère (3) | Genre de division de recensement |
| SDRIDU | Caractère (7) | Désigne particulièrement une subdivision de recensement (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement) |
| SDRNOM | Caractère (55) | Nom de la subdivision de recensement |
| SDRGENRE | Caractère (3) | Les subdivisions de recensement sont classées en fonction de l'appellation officielle adoptée par les autorités provinciales, territoriales ou fédérales |

Valeurs du domaine des attributs

PRIDU

Identifie uniquement une province ou un territoire.

| PRIDU | Nom du province ou territoire |
|-------|---|
| 10 | Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve-et-Labrador |
| 11 | Prince Edward Island / Île-du-Prince-Édouard |
| 12 | Nova Scotia / Nouvelle-Écosse |
| 13 | New Brunswick / Nouveau-Brunswick |
| 24 | Quebec / Québec |
| 35 | Ontario |
| 46 | Manitoba |
| 47 | Saskatchewan |
| 48 | Alberta |
| 59 | British Columbia / Colombie-Britannique |
| 60 | Yukon |
| 61 | Northwest Territories / Territoires du Nord-Ouest |
| 62 | Nunavut |

SDRGENRE

Les subdivisions de recensement sont classées en fonction de l'appellation officielle adoptée par les autorités provinciales, territoriales ou fédérales. Une liste des genres de subdivisions de recensement figure ci-après.

| SDRGENRE | Description de SDR | SDRGENRE | Description de SDR |
|-----------------|---------------------------------------|-----------------|--|
| C | City / Cité | RCR | Rural community / Communauté rurale |
| CC | Chartered community | RDA | Regional district electoral area |
| CG | Community government | RGM | Regional municipality |
| CN | Crown colony / Colonie de la couronne | RM | Rural municipality |
| COM | Community | RV | Resort village |
| CT | Canton (municipalité de) | S-É | Indian settlement / Établissement indien |
| CU | Cantons unis (municipalité de) | SA | Special area |
| CV | City / Ville | SC | Subdivision of county municipality / Subdivision municipalité de |
| CY | City | SÉ | Settlement / Établissement |
| DM | District municipality | SET | Settlement |
| HAM | Hamlet | SG | Self-government / Autonomie gouvernementale |
| ID | Improvement district | SM | Specialized municipality |
| IGD | Indian government district | SNO | Subdivision of unorganized / Subdivision non organisée |
| IM | Island municipality | SV | Summer village |
| IRI | Indian reserve / Réserve indienne | T | Town |
| LGD | Local government district | TC | Terres réservées aux Cris |
| LOT | Township and royalty | TI | Terre inuite |
| M | Municipality / Municipalité | TK | Terres réservées aux Naskapis |
| MD | Municipal district | TL | Teslin land |
| MÉ | Municipalité | TP | Township |
| MU | Municipality | TV | Town / Ville |
| NH | Northern hamlet | V | Ville |
| NL | Nisga'a land | VC | Village cri |
| NO | Unorganized / Non organisé | VK | Village naskapi |
| NV | Northern village | VL | Village |
| P | Parish / Paroisse (municipalité de) | VN | Village nordique |
| PE | Paroisse (municipalité de) | | |

DRGENRE

La liste qui suit présente les différents genres de division de recensement.

| DRGENRE | Description de DR |
|----------------|---|
| CDR | Census division / Division de recensement |
| CT | County / Comté |
| CTY | County |
| DIS | District |
| DM | District municipality |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| RD | Regional district |
| REG | Region |
| RM | Regional municipality |
| TÉ | Territoire équivalent |
| TER | Territory / Territoire |
| UC | United counties |

Formats des logiciels

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 peut être téléchargé à partir du site Web de Statistique Canada dans les formats suivants :

- ArcGIS®
extension de fichier : .shp
- Langage de balisage géographique (Geography Markup Language) version 3.1.1
extension de fichier : .gml
- MapInfo®
extension de fichier : .tab

Ce guide de référence n'indique pas quels logiciels peuvent être utilisés avec le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014. Les utilisateurs sont priés de communiquer directement avec les distributeurs afin d'obtenir plus de renseignements sur les logiciels à utiliser.

Extension du fichier et information au sujet des caractères comportant des accents

Les fichiers ArcGIS®, Langage de balisage géographique et MapInfo® sont tout compressés dans des fichiers auto-exécutables WinZip® (extension de fichier .zip).

Un fichier schéma XML (.xsd) est inclus pour décrire et valider la structure et le contenu du fichier (.gml).

Les attributs, contenus dans le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014, contiennent des caractères accentués. Ils ont été vérifiés avec succès dans les applications pour ordinateur personnel ArcGIS® 9.3.1 et MapInfo® 11.0.1.

Représentation géographique

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 est disponible sur le site Web de Statistique Canada, dans la représentation géographique suivante :

Projection : conique conforme de Lambert
Abscisse fictive : 6200000,000000
Ordonnée fictive : 3000000,000000
Méridien central : -91,866667
Parallèle standard 1 : 49,000000
Parallèle standard 2 : 77,000000
Latitude d'origine : 63,390675
Unité linéaire : mètre (1,000000)

Système de référence géodésique : nord-américain 1983 (NAD83)
Méridien origine : Greenwich
Mesure angulaire : degré
Sphéroïde : GRS 1980

Le Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (NAD83) est une correction du Système de référence géodésique nord-américain de 1927 (NAD27) qui reflète plus de précision de l'arpentage géodésique et le codage de contrôle au sol.

Les utilisateurs de Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 peut transformer le fichier en représentation qui satisfait le mieux leurs besoins tout en connaissant les effets que ces représentations ont sur les angles, régions, distances et directions. Les utilisateurs ont l'option de choisir la meilleure projection de concert avec les objectifs des cartes.

Convention des noms utilisés pour les fichiers

Les noms des fichiers de données sont conformes aux règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales. La projection, la région géographique, le code géographique de couverture, le type de fichier, la date de référence géographique, le format du fichier et la langue sont intégrés dans le nom. La normalisation des noms des fichiers devrait faciliter le stockage des fichiers comprimés, lesquels auront tous l'extension .zip.

Chaque nom de fichier comporte 13 caractères. Tous les caractères alphabétiques sont en minuscules afin d'assurer l'uniformité.

Premier caractère : projection du fichier

I la projection est conique conforme de Lambert

Trois caractères suivants : principale région géographique du fichier

sdr subdivision de recensement

Trois chiffres suivants : code géographique de couverture

000 Canada

Caractère suivant : type de fichier

- a un fichier numérique des limites

Deux chiffres suivants : date de référence géographique

La date de référence géographique est une date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données statistiques sont recueillies, totalisées et diffusées. La date de référence géographique pour le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 est le 1^{er} janvier 2014.

- 14 la date de référence géographique est 2014

Caractère suivant : format du fichier

- a ArcGIS® (.shp)
- g Langage de balisage géographique (Geography Markup Language [GML]) (.gml)
- m MapInfo® (.tab)

Deux derniers caractères : langue

- _e anglais
- _f français

5. Qualité des données

Les éléments composant la qualité des données spatiales ont pour objet de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été produites et en indiquant leur degré d'exactitude. Ces énoncés comprennent l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés.

Historique

L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes de dérivation, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques.

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une initiative commune de Statistique Canada et d'Élections Canada pour élaborer et maintenir une base de données spatiale nationale qui répond aux besoins des deux organismes. Le but principal de la BNDG est l'amélioration continue de la qualité et l'exactitude de la couverture spatiale utilisant les mises à jour des données d'origine provinciale, territoriale et locale. Le fichier natif utilisé pour la création de Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 se trouve dans l'Infrastructure de données spatiales (IDS) de Statistique Canada et a été directement dérivé de la source de données entreposée dans la BNDG.

Le Fichier numérique des limites des subdivisions de recensement a été créé au niveau géographique le moins élevé tenu à jour dans l'IDS. La manipulation des données dans le fichier de produit consiste principalement à préserver la hiérarchie géographique des attributs inhérents à un niveau géographique. Le fichier spatial de subdivision de recensement a été copié dans le Fichier de la base de données géographiques afin de faciliter la géoréférence (p. ex., appariement, transformation et vérification).

Le fichier a été vérifié du point de vue de leur contenu spatial et d'attribut, traduits en français et en anglais et nommés de façon appropriée selon les règles d'affectation des noms de fichiers. Les codes d'identification unique des régions géographiques, les noms, les genres et les relations entre les différents niveaux géographiques sont trouvés dans l'IDS.

Le traitement final de données comprenait la conversion des formats Fichier de données géographiques utilisant FME[®] en formats de fichiers appuyés par le logiciel du Système d'information géographique (SIG) : ArcGIS[®] (.shp), Langage de balisage géographique (.gml) et MapInfo[®] (.tab).

Précision de localisation

La précision de localisation représente la précision absolue et relative de la localisation des caractères géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des caractères et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

L'Infrastructure des données spatiales n'est pas conforme au Système de positionnement global (SPG). Cependant, tous les efforts ont été faits afin de s'assurer que les limites des régions géographiques normalisées maintenues dans l'Infrastructure des données spatiales respectent les limites des entités administratives qu'elles représentent (p. ex., division de recensement et

subdivision de recensement) ou sur lesquelles elles sont basées (p. ex., région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement). La précision de localisation de ces limites est fonction du matériel de référence utilisé par Statistique Canada pour définir l'emplacement des limites. De plus, vu l'importance accordée à la précision relative de localisation, la précision de localisation des autres données géographiques (p. ex., données sur le réseau routier et l'hydrographie) stockées dans l'Infrastructure des données spatiales est considérée lorsque les limites des régions géographiques normalisées sont définies.

Précision des attributs

La précision des attributs réfère à la précision des données quantitatives et qualitatives liées à chaque trait (p. ex., identificateur unique de subdivision de recensement, nom, genre).

Comme on l'a vu dans l'historique, les attributs (noms, genres et codes d'identification unique) de toutes les régions géographiques normalisées sont tirés des bases de données de l'Infrastructure des données spatiales de Statistique Canada. Les noms et genres des régions géographiques normalisées ont été mis à jour en utilisant du matériel de référence des administrations provinciales, territoriales et fédérales.

Les données des attributs associés aux polygones de Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 ont été vérifiées séparément par rapport aux données contenues dans l'Infrastructure des données spatiales et représentent fidèlement les données stockées dans l'IDS.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 a été vérifié en fonction des données de l'Infrastructure de données spatiales et jugé comme étant logiquement cohérent.

Uniformité avec d'autres produits

On procède à des vérifications topologiques contre le Fichier du réseau routier de 2014 et le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 pour mesurer le degré d'intégration de ce produit. Les résultats ont indiqué que le degré d'intégration était à l'intérieur des paramètres de tolérance comme défini ci-dessous.

Tolérance : 0,001 mètres
Résolution : 0,0001 mètres

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les caractères géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis.

Le Fichier des limites des subdivisions de recensement de 2014 comprend un ensemble complet de régions géographiques normalisées pour ce niveau dans la hiérarchie géographique. Les utilisateurs ne doivent pas oublier que les subdivisions de recensement individuelles peuvent comprendre deux parties géographiques ou plus.

Annexe A Glossaire

Aire de diffusion

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

Base nationale de données géographiques

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes d'identification uniques des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un ou plusieurs thèmes particuliers des secteurs géographiques choisis. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

Centre de population

Un centre de population (CTRPOP) contient une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du recensement actuel. Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont classées dans la catégorie des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent l'ensemble du Canada.

Les centres de population sont classés en trois groupes selon la taille de leur population :

- les petits centres de population, comptent une population de 1 000 à 29 999 habitants
- les moyens centres de population, comptent une population de 30 000 à 99 999 habitants
- les grands centres de population urbains, comptent une population de 100 000 habitants et plus.

La population des centres de population comprend toute la population vivant dans les noyaux, les noyaux secondaires et les banlieues des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que la population vivant dans les centres de population à l'extérieur des RMR et des AR.

Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées lors du Recensement de 2011 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

Classification des secteurs statistiques

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement ou d'une zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM). La classification des ZIM englobe toutes les SDR provinciales et territoriales qui se situent en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La Classification des secteurs statistiques (CSS) est une variante de la Classification géographique type (CGT). Les subdivisions de recensement (SDR) représentent le niveau le plus bas de cette variante. Le niveau suivant comprend les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR) et les zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) individuelles. Le niveau le plus élevé comprend trois catégories qui couvrent l'ensemble de la masse terrestre du Canada :

- les régions métropolitaines de recensement;
- les agglomérations de recensement;
- les zones en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La CSS fournit des numéros d'identification (codes) uniques pour ces régions géographiques hiérarchiques. Elle a été créée aux fins de la publication de statistiques.

Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) 2011 est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour classer les régions géographiques au Canada. Elle est conçue pour classer les renseignements statistiques par régions géographiques. La classification constitue quatre niveaux : Régions géographiques du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement (tel que comtés et municipalités régionales) et les subdivisions de recensement (tel que les municipalités). Les quatre niveaux sont organisés de manière hiérarchique, un code à sept chiffres est utilisé pour montrer cette relation.

Code géographique

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Code postal^{MO}

Le code postal^{MO} est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2011, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2011.

MO. Code postal est une marque officielle de la Société canadiennes des postes.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Division de recensement

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme comté, municipalité régionale de comté et *regional district*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumènes, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer des identificateurs géographiques (codes ou coordonnées x,y) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données à un endroit sur la terre.

Les ménages, les codes postaux^{MO} et les données sur le lieu de travail sont apparés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, autrement ils sont apparés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux^{MO} et les données sur le lieu de travail sont apparés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont apparées aux points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

Îlot de diffusion

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites de régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

Infrastructure des données spatiales

L'Infrastructure des données spatiales (IDS) est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB; l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion et des centres de population) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques du Recensement de 2011, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou un centre de population.

Les localités désignées sont créées par les provinces et les territoires, en collaboration avec Statistique Canada afin de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Nom de localité

« Nom de localité » renvoie à certains noms de régions géographiques actives ou retirées de même qu'à des noms provenant de la Base de données toponymiques du Canada. Les noms de localité incluent les noms des subdivisions de recensement (municipalités), des localités désignées et des centres de population, ainsi que de certains endroits connus localement.

Noyau, banlieue et région rurale

Les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » pour le Recensement de 2011. Ces termes font une distinction entre les centres de population (CTRPOP) et régions rurales (RR) à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).

Une RMR ou une AR peut avoir deux types de noyaux : le noyau et le noyau secondaire. Le noyau est le centre de population dont la population est la plus élevée et autour duquel une RMR ou une AR est délimitée. Le noyau doit avoir une population (selon le dernier recensement) d'au moins 50 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une RMR et d'au moins 10 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une AR.

Le noyau secondaire est un centre de population à l'intérieur d'une RMR ayant au moins 10 000 habitants et était le noyau d'une AR qui a été fusionné à une RMR adjacente.

Le terme « banlieue » inclut tous les centres de population à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ont moins de 10 000 habitants et qui ne sont pas adjacents au noyau ou au noyau secondaire.

Tous les territoires à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas classifiés en tant que noyau ou banlieue sont classifiés « région rurale ».

Point représentatif

Un point représentatif est un point de coordonnées qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, ainsi que pour des régions géographiques sélectionnées - province/territoire (PR), circonscription électorale fédérale (CEF), région économique (RE), division de recensement (DR), région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMR/AR), subdivision de recensement (SDR), centre de population (CTRPOP), localité désignée (LD), secteur de recensement (SR), aire de diffusion (AD) et îlot de diffusion (ID).

Les ménages, les codes postaux^{MO} et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, autrement ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certains cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement (SDR) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

Projection cartographique

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et 3 territoires.

Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Région économique

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Région géographique du Canada

Les régions géographiques du Canada sont des regroupements de provinces et territoires établis pour les besoins de présentation des statistiques. Les six régions géographiques du Canada sont : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique et Territoires.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

Si la population du noyau d'une AR diminue et devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si sa population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Les petits centres de population avec une population inférieure à 10 000 habitants sont appelés banlieue. Alors que toutes les régions à l'intérieur des RMR et des AR qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Lorsque l'AR a un noyau comptant au moins 50 000 habitants, il est subdivisé en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement sont maintenus pour l'AR même si la population du noyau diminue par la suite à moins de 50 000. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Région rurale

Les régions rurales (RR) comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des centres de population (CTRPOP). Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les régions rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement une population de 2 500 à 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été subdivisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

Subdivision de recensement unifiée

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement à forte densité de population (villes, villages, etc.) qui sont groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties terrestres des régions géographiques normalisées. Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) utilisant des unités de mesure angulaires comme les degrés, les minutes et les secondes ou planes (conique conforme de Lambert) utilisant des unités linéaires comme les mètres.

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de la projection conique conforme de Lambert.

Système de référence géodésique

Un système de référence géodésique qui inclut un ellipsoïde et une origine à partir desquels on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre. Un système de référence géodésique pourrait souvent être associé à un ellipsoïde particulier (modèle de référence mathématique de la terre).

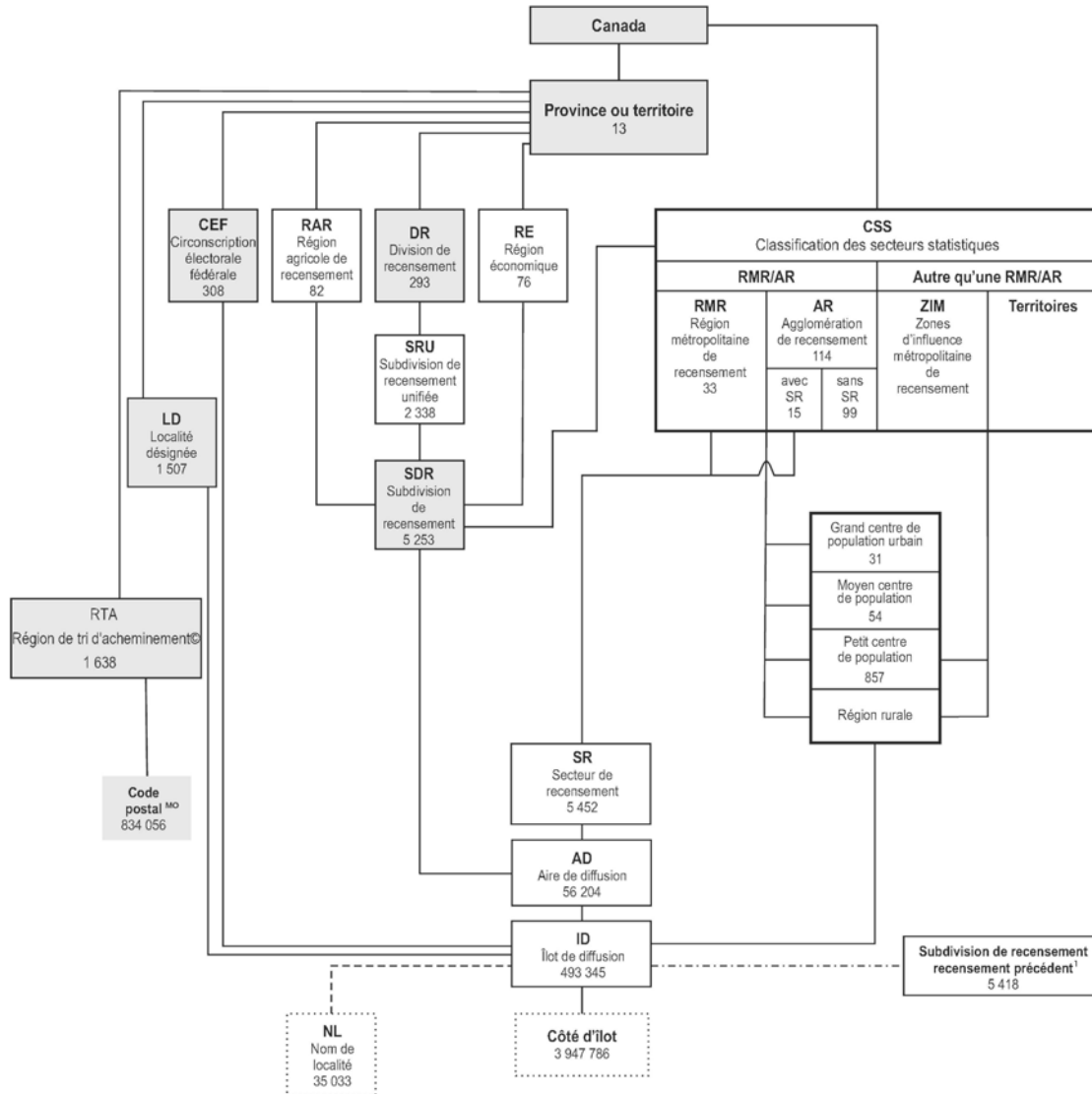
Zones d'influence métropolitaine de recensement

Le concept de zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement (SDR) situées à l'extérieur des RMR et des AR à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou aucune) que les RMR ou les AR exercent sur elles. Une catégorie distincte est attribuée aux SDR situées dans les territoires, mais à l'extérieur des AR.

Les subdivisions de recensement situées à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de sa population active occupée qui se déplace pour se rendre au travail dans le(s) noyau(x) des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR qui changent de catégorie de « forte » à « aucune » influence à mesure que la distance qui les sépare des RMR et des AR augmente. Puisque plusieurs SDR dans les territoires sont vastes et que leur population est dispersée, le navettage de la population active occupée est instable. C'est la raison pour laquelle une catégorie distincte non basée sur les déplacements est attribuée aux SDR qui sont à l'extérieur des AR dans les territoires.

Annexe B Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011

Figure B.1 Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011



1. Un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR du recensement précédent et les îlots de diffusion du recensement actuel pour faciliter l'extraction de données historiques.

MO. Code postal est une marque officielle de la Société canadienne des postes.

© Ces données comprennent l'information copiée avec la permission de la Société canadienne des postes.

- Région administrative
- Région statistique
- Polygone
- Point représentatif
- Couplage selon un ajustement optimal
- Appariement à l'aide du processus de points dans un polygone

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011; Société canadienne des postes, mai 2011.

Annexe C Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011

Tableau C.1 Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011

| Unité géographique | Canada 2006 | Canada 2011 | T.-N.-L. | Î.-P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qc | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Yn | T.N.-O. | Nt |
|--|-------------|-------------|----------|----------|---------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|------------------|---------|--------|---------|-------|
| Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003) | 308 | 308 | 7 | 4 | 11 | 10 | 75 | 106 | 14 | 14 | 28 | 36 | 1 | 1 | 1 |
| Région économique | 76 | 76 | 4 | 1 | 5 | 5 | 17 | 11 | 8 | 6 | 8 | 8 | 1 | 1 | 1 |
| Région agricole de recensement | 82 | 82 | 3 | 3 | 5 | 4 | 14 | 5 | 12 | 20 | 8 | 8 | 0 | 0 | 0 |
| Division de recensement | 288 | 293 | 11 | 3 | 18 | 15 | 98 | 49 | 23 | 18 | 19 | 29 | 1 | 6 | 3 |
| Subdivision de recensement unifiée | 2 341 | 2 338 | 89 | 68 | 43 | 151 | 1 005 | 316 | 126 | 300 | 77 | 153 | 1 | 6 | 3 |
| Subdivision de recensement (SDR) | 5 418 | 5 253 | 376 | 113 | 99 | 273 | 1 285 | 574 | 287 | 959 | 435 | 743 | 37 | 41 | 31 |
| SDR dissolutions (Du 2 janvier 2006 au 1 ^{er} janvier 2011) | 221 | ... | 3 | 0 | 1 | 6 | 13 | 13 | 13 | 26 | 19 | 126 | 0 | 1 | 0 |
| SDR constitutions (Du 2 janvier 2006 au 1 ^{er} janvier 2011) | ... | 56 | 2 | 0 | 0 | 3 | 4 | 2 | 3 | 1 | 1 | 33 | 2 | 5 | 0 |
| Localité désignée | 1 289 | 1 507 | 183 | 0 | 65 | 167 | 106 | 114 | 97 | 194 | 261 | 319 | 1 | 0 | 0 |
| Région métropolitaine de recensement | 33 | 33 | 1 | 0 | 1 | 2 | 6 ¹ | 15 ¹ | 1 | 2 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Agglomération de recensement (AR) | 111 | 114 | 3 | 2 | 4 | 5 ¹ | 25 ¹ | 28 ¹ | 4 | 7 ¹ | 16 ¹ | 21 | 1 | 1 | 0 |
| AR avec secteurs de recensement | 15 | 15 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 4 | 0 | 0 | 3 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| AR sans secteurs de recensement | 96 | 99 | 3 | 2 | 4 | 4 ¹ | 22 ¹ | 24 ¹ | 4 | 7 ¹ | 13 ¹ | 17 | 1 | 1 | 0 |
| Secteur de recensement | 5 076 | 5 452 | 47 | 0 | 93 | 102 | 1 371 | 2 273 | 173 | 109 | 573 | 711 | 0 | 0 | 0 |
| Petit centre de population (de 1 000 à 29 999 habitants) | 811 | 857 | 29 | 6 | 35 | 30 ¹ | 224 ¹ | 237 ¹ | 42 ¹ | 59 ¹ | 101 ¹ | 87 | 1 | 3 | 7 |
| Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants) | 54 | 54 | 0 | 1 | 1 | 2 | 13 | 19 | 1 | 2 | 6 | 9 | 0 | 0 | 0 |
| Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus) | 29 | 31 | 1 | 0 | 1 | 1 | 6 ¹ | 14 ¹ | 1 | 2 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Nom de localité | 21 411 | 35 033 | 1 836 | 709 | 3 138 | 2 679 | 6 985 | 8 091 | 1 839 | 2 687 | 3 117 | 3 528 | 195 | 153 | 76 |
| Aire de diffusion | 54 626 | 56 204 | 1 071 | 293 | 1 645 | 1 454 | 13 622 | 19 964 | 2 179 | 2 467 | 5 711 | 7 582 | 68 | 98 | 50 |
| Îlot de diffusion | 478 831 | 493 345 | 8 732 | 3 573 | 15 842 | 15 415 | 109 455 | 132 777 | 30 471 | 51 610 | 66 332 | 55 529 | 1 359 | 1 492 | 758 |
| Côté d'îlot | 3 739 041 | 3 947 786 | 81 868 | 27 050 | 155 484 | 135 411 | 842 992 | 1 003 813 | 201 005 | 362 238 | 525 180 | 577 975 | 13 036 | 15 612 | 6 122 |
| Région de tri d'acheminement® | 1 625 | 1 638 | 35 | 7 | 77 | 111 | 418 | 526 | 64 | 48 | 153 | 190 | 3 | 3 | 3 |
| Code postal ^{MO} | 805 640 | 834 056 | 10 878 | 3 316 | 27 852 | 58 617 | 212 162 | 276 844 | 24 568 | 21 923 | 80 948 | 115 435 | 968 | 516 | 29 |

... n'ayant pas lieu de figurer

© Ces données comprennent l'information copiée avec la permission de la Société canadienne des postes.

1. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les grands centres de population urbains et les petits centres de population qui chevauchent la limite entre deux provinces sont comptés dans chacune d'elles. Par conséquent, les totaux de ces derniers ne correspondent pas aux totaux nationaux.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011; Société canadienne des postes, mai 2011.

Annexe D Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, à partir du 1^{er} janvier 2014

Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, à partir du 1^{er} janvier 2014

| Genre de subdivision de recensement | | Total | T.-N.-L. | Î.-P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qc | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Yn | T.N.-O. | Nt |
|-------------------------------------|--|-------|----------|----------|-------|-------|-------|------|------|-------|------|-------|-----|---------|-----|
| | | 5 243 | 372 | 113 | 99 | 273 | 1 285 | 574 | 287 | 955 | 434 | 743 | 36 | 41 | 31 |
| C | City / Cité | 6 | ... | ... | ... | 4 | ... | 2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| CC | Chartered community | 3 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 3 | ... |
| CG | Community government | 4 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 4 | ... |
| CN | Crown colony / Colonie de la couronne | 1 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| COM | Community | 32 | ... | 32 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| CT | Canton (municipalité de) | 44 | ... | ... | ... | ... | 44 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| CU | Cantons unis (municipalité de) | 2 | ... | ... | ... | ... | 2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| CV | City / Ville | 2 | ... | ... | ... | ... | ... | 2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| CY | City | 152 | 3 | 2 | ... | 4 | ... | 47 | 10 | 17 | 17 | 49 | 1 | 1 | 1 |
| DM | District municipality | 52 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 52 | ... | ... | ... |
| HAM | Hamlet | 37 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 2 | 11 | 24 |
| ID | Improvement district | 8 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 8 | ... | ... | ... | ... |
| IGD | Indian government district | 2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 2 | ... | ... | ... |
| IM | Island municipality | 1 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| IRI | Indian reserve / Réserve indienne | 961 | 3 | 4 | 25 | 18 | 27 | 139 | 75 | 168 | 81 | 419 | ... | 2 | ... |
| LGD | Local government district | 2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| LOT | Township and royalty | 67 | ... | 67 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| M | Municipality / Municipalité | 3 | ... | ... | ... | ... | ... | 3 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| MD | Municipal district | 76 | ... | ... | 12 | ... | ... | ... | ... | ... | 64 | ... | ... | ... | ... |
| MU | Municipality | 55 | ... | ... | ... | ... | ... | 55 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| MÉ | Municipalité | 639 | ... | ... | ... | ... | 639 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| NH | Northern hamlet | 11 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 11 | ... | ... | ... | ... | ... |
| NL | Nisga'a land | 1 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| NO | Unorganized / Non organisé | 137 | ... | ... | ... | ... | 96 | 16 | 10 | 2 | ... | ... | 4 | 6 | 3 |
| NV | Northern village | 11 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 11 | ... | ... | ... | ... | ... |
| P | Parish / Paroisse (municipalité de) | 150 | ... | ... | ... | 150 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| PE | Paroisse (municipalité de) | 160 | ... | ... | ... | ... | 160 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, à partir du 1^{er} janvier 2014 (suite)

| Genre de subdivision de recensement | | Total | T.-N.-L. | Î.-P.-E. | N.-É. | N.-B. | Qc | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Yn | T.N.-O. | Nt |
|-------------------------------------|--|-------|----------|----------|-------|-------|-----|------|------|-------|------|-------|-----|---------|-----|
| RCR | Rural community / Communauté rurale | 4 | ... | ... | ... | 4 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| RDA | Regional district electoral area | 158 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 158 | ... | ... | ... |
| RG | Region | 0 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| RGM | Regional municipality | 4 | ... | ... | 3 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| RM | Rural municipality | 413 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 117 | 296 | ... | ... | ... | ... | ... |
| RV | Resort village | 40 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 40 | ... | ... | ... | ... | ... |
| S-É | Indian settlement / Établissement indien | 27 | ... | ... | ... | ... | 6 | 5 | 4 | 1 | 4 | 3 | 4 | ... | ... |
| SA | Special area | 3 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 3 | ... | ... | ... | ... |
| SC | Subdivision of county municipality / Subdivision municipalité de comté | 28 | ... | ... | 28 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| SET | Settlement | 12 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 9 | 3 |
| SG | Self-government / Autonomie gouvernementale | 4 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 4 | ... | ... |
| SM | Specialized municipality | 5 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 5 | ... | ... | ... | ... |
| SNO | Subdivision of unorganized / Subdivision non organisée | 92 | 92 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| SV | Summer village | 51 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 51 | ... | ... | ... | ... |
| SÉ | Settlement / Établissement | 13 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 13 | ... | ... |
| T | Town | 740 | 274 | 8 | 31 | 13 | ... | 87 | 50 | 148 | 108 | 14 | 3 | 4 | ... |
| TC | Terres réservées aux Cris | 8 | ... | ... | ... | ... | 8 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| TI | Terre inuite | 12 | ... | ... | ... | ... | 12 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| TK | Terres réservées aux Naskapis | 1 | ... | ... | ... | ... | 1 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| TL | Teslin land | 1 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 1 | ... | ... |
| TP | Township | 206 | ... | ... | ... | ... | ... | 206 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| TV | Town / Ville | 15 | ... | ... | ... | 14 | ... | 1 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| V | Ville | 222 | ... | ... | ... | ... | 222 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| VC | Village cri | 8 | ... | ... | ... | ... | 8 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| VK | Village naskapi | 1 | ... | ... | ... | ... | 1 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| VL | Village | 542 | ... | ... | ... | 66 | 45 | 11 | 19 | 260 | 93 | 43 | 4 | 1 | ... |
| VN | Village nordique | 14 | ... | ... | ... | ... | 14 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, 2014.